

Mairie de Fléville-devant-Nancy

18 rue du Château – 54710 FLEVILLE Tél. 03.83.26.35.25 – Fax 03.83.26.13.84 E-mail : servicescolaire@fleville.fr

Accueil Collectif de Mineurs

Présentation publique du

Jeudi 28 Juin 2018





PLAN

- 1. CONTEXTE
- 2. TRAVAIL CONJOINT OGGRE/MAIRIE
- 3. DEMARCHES EFFECTUEES
- 4. STRUCTURE PROPOSEE
- 5. ECHANGE QUESTIONS/REPONSES





1. CONTEXTE

- A. CHOIX DU RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS
- B. AVEC MISE EN PLACE DE NOUVEAUX HORAIRES DANS LES ECOLES
- C. ET NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES DES FAMILLES





A. Retour à la semaine de 4 jours

- Les enseignements sur 4 jours ½ mis en place dans le cadre des TAP à la rentrée 2014 ont permis :
 - aux enseignants de maternelle de constater une plus grande fatigue des enfants liée à un manque de coupure du fait du mercredi travaillé,
 - aux enseignants d'élémentaire :
 - d'apprécier les 5 matinées d'apprentissage, temps durant lequel les enfants sont plus attentifs, plus concentrés et plus réceptifs,
 - de constater que les 2 après midi raccourcies précédent les TAP correspondaient mieux au rythme des enfants.





A. Retour à la semaine de 4 jours

Rappel des contraintes du décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 :

- Enseignements sur un minimum de 8 demi-journées par semaine,
- Enseignements sur un maximum de 24 heures hebdomadaires,
- Enseignements sur un maximum de 6 heures par jours,
- Des demi-journées de 3h30 maximum,
- Pause méridienne de 1h30 minimum.



A. Retour à la semaine de 4 jours

- Rencontre du corps enseignant le 06.10.17
- Lancement d'une enquête de concertation des familles courant octobre 2017 :

69% des familles d'élémentaire et 77% des familles de maternelle se sont prononcées **POUR** le retour à une semaine de 4 jours





B. Nouveaux horaires dans les écoles

Les horaires suivants, définis en accord avec l'inspecteur, ont été soumis au conseil municipal, aux conseils des écoles, et validés par les services académiques (accord du DASEN du 12.04.2018) :

| Groupe Scolaire Jules Renard | Matin | Après-midi |
|---------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| | Ouverture des portes à 8h20 | Ouverture des portes à 13h35 |
| Lundi | 8h30 / 11h45 | 13h45 / 16h30 |
| Mardi | 8h30 / 11h45 | 13h45 / 16h30 |
| Mercredi | - | - |
| Jeudi | 8h30 / 11h45 | 13h45 / 16h30 |
| Vendredi | 8h30 / 11h45 | 13h45 / 16h30 |





C. Nouvelles demandes des familles

- L'enquête famille a fait apparaître une nouvelle demande de prise en charge des enfants :
 - les mercredis
 - durant les petites vacances scolaires





2. TRAVAIL CONJOINT MAIRIE/OGGRE

- A. Dialogue avec l'OGGRE,
- B. Constitution d'un groupe de travail,
- C. Information sur le projet,





A. Dialogue avec l'OGGRE

 Réunion d'échange le 15 novembre 2017 entre la commission scolaire et le conseil d'administration de l'OGGRE,

Souhait de la commune :

- passer d'une offre de services cloisonnée et morcelée à un projet de territoire, social et éducatif,
- > créer une structure gestionnaire unique.



B. Constitution d'un groupe de travail

 Un groupe de travail, composé de parents utilisateurs des services, issus de la commission scolaire communale et du CA de l'OGGRE est créé de façon paritaire,

Ses objectifs:

- Assurer une prise en charge des enfants en lien avec les nouveaux horaires des écoles,
- ✓ Offrir un maximum de souplesse de fonctionnement,
- ✓ Étendre le service aux familles aux mercredis, aux petites vacances scolaires, puis aux vacances d'été.
- Proposer des tarifs raisonnables adaptés au quotient familial des familles.





C. Information des familles

 Début janvier 2018 via une seconde enquête destinée à alimenter le diagnostic CAF

Besoins identifiés:

- ✓ Accueil des enfants dès la naissance (cf. projet crèche),
- ✓ Accueil périscolaire (avant et après la classe),
- ✓ Restauration scolaire,
- ✓ Mercredis récréatifs,
- ✓ Accueil de loisirs durant les petites vacances scolaires,
- ✓ Accueil de loisirs durant les vacances d'été,





3. DEMARCHES EFFECTUEES

- A. Démarches réglementaires
- B. Démarches administratives
- C. Démarches internes d'organisation





A. Démarches réglementaires

- Auprès des services :
 - de la CAF,
 - de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
 - de la Protection Maternelle & Infantile (PMI),
 - de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP),
 - du centre de gestion 54



B. Démarches administratives

- Elaboration du diagnostic de territoire,
- Analyse financière & création de la grille de tarifs,
- Rédaction du règlement intérieur,
- Constitution du projet éducatif et du projet pédagogique,
- Appel d'offre prestataire restauration,
- Elaboration du règlement financier,
- Conventionnements (CAF, TIPI, ANCV, CESU...)





C. Démarches internes d'organisation

- Recherche d'un outil de gestion avec portail famille, paramétrage du logiciel et formation du personnel dédié,
- Définition des besoins en personnels,
- Recrutement des personnels permanents,
- Réflexion sur le temps de travail, les fiches de postes, les plannings etc.
- Recherche d'activités, de prestataires,





4. STRUCTURE PROPOSEE

- A. Dispositions communes
- B. Accueil périscolaire
- C. Mercredis récréatifs
- D. Accueil extrascolaire
- E. Activités proposées





A. Dispositions communes

- Grande souplesse de fonctionnement offerte
- Délais à respecter (nombre de place limité)
- Agréments Jeunesse & Sport (N°0540912AP000118-E01 & N°0540912CL000118)
- Personnel qualifié à disposition
- Tarifs en fonction du quotient familial
- Facturation mensuelle des prestations
- Possibilité de paiement en ligne (CB), par prélèvement, en chèques vacances, ticket CESU ou auprès de la trésorerie (chèque bancaire & espèces)



A. Dispositions communes

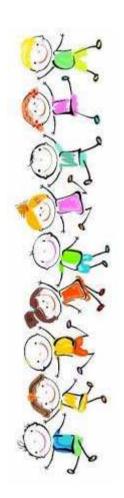
- Inscription administrative préalable en mairie
- Réservation/annulation obligatoire
- Mise à disposition d'un portail famille





A. Dispositions communes

Équipe permanente d'encadrement





Marie-Claude ROMO Personnel technique Cuisine



Séverin LESNIAK Directeur



Marine MAUCOTEL Directrice Adjointe & Animatrice



Guillaume NEMES Animateur



Michèle AMANN Animatrice



Florence NONNE Animatrice



B. Accueil périscolaire

• Il s'agit de l'accueil les jours d'école :

- le matin de 7h30 à 8h20 (heure à laquelle les enfants sont accompagnés à l'école et mis sous la responsabilité des enseignants),
- Durant la pause méridienne avec restauration scolaire de 11h45 à 13h45,
- le soir de 16h30 à 18h30,

Réservation/annulation jusqu'à la veille minuit



B. Accueil périscolaire

Organisation proposée :

 <u>Le matin</u>: activités calmes (jeux, lecture...) ne nécessitant pas d'attention cognitive et favorisant une transition réveil/école en douceur,

• Le midi :

- repas organisé en 2 services, sans limitation de temps pour les petits, et privilégiant le développement de l'autonomie de l'enfant,

bon appetit a tous!



B. Accueil périscolaire

- offre d'activités de détente et/ou temps calme, favorisant la digestion et la reprise de l'école (sieste) dans de bonnes conditions.

• Le soir :

- activités ludiques et créatives nécessitant peu d'attention cognitive,



- mise en place d'une étude surveillée d'aide aux devoirs (20 places avec priorité aux CM).



C. Mercredis récréatifs

- Il s'agit de l'accueil du mercredi uniquement les semaines d'école :
 - accueil à partir de 7h30 jusqu'à 18h30 maximum
 - réservation possible
 - à la demi journée avec repas en option
 - à la journée repas inclus

Réservation/annulation jusqu'à 8 jours francs en amont





C. Mercredis récréatifs

Locaux de rattachement*:

- Salle Jules Renard et au sein du groupe scolaire,
- * Utilisation possible du complexe sportif, de la salle des sports, de la bibliothèque, de la mairie (salle musique) ou extérieur (village, jardin pédagogique, aire de jeux).





D. Accueil extrascolaire

- Il s'agit de l'accueil durant les congés scolaires :
 - la 1^{ère} semaine des petites vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps (fermé à Noël)
 - > accueil à partir de 7h30 jusqu'à 18h30 maximum
 - réservation à la semaine repas inclus

Réservation/annulation jusqu'à 30 jours francs en amont





D. Accueil extrascolaire

- l'intégralité des congés d'été
 - > accueil à partir de 7h30 jusqu'à 18h30 maximum
 - réservation à la semaine repas inclus

Réservation jusqu'à mi avril
Paiement en 3 fois*
Conditions d'annulation*

* cf. règlement intérieur.





D. Accueil extrascolaire

Locaux de rattachement :

- <u>Petites vacances</u>* : Accueil salle Jules Renard et au sein du groupe scolaire,
- Congés d'été : Accueil maison des associations.

* Utilisation possible du complexe sportif, de la salle des sports, de la bibliothèque, de la mairie (salle musique) ou extérieur (village, jardin pédagogique, aire de jeux).





Articulation autour de 5 axes :

- 1. Activités créatives
- Activités d'éducation à l'environnement et au développement durable
- 3. Activités scientifiques et technologiques
- 4. Activités artistiques, culturelles et patrimoniales
- 5. Activités sportives





Quelques exemples:

Démonstration Handi'chien

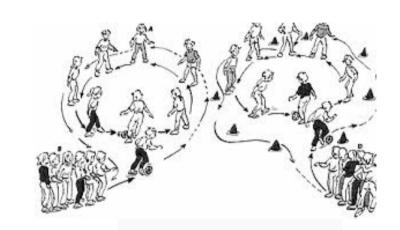


Géo Caching





Grands jeux



Découverte de cultures étrangères







Qi Gong



Auto massage/relaxation (mini stage)





Cirque (stage/spectacle)



Animation danse (country, jazz, madison...)









Sorties/Visites











Ateliers à thème : La protection des oiseaux

Le chien & l'enfant





Cuisine





Nature & Environnement









Activités sportives :









ECHANGE QUESTIONS-REPONSES



Merci de votre attention